

## Réunion du groupe-pays Algérie

mercredi 22 octobre 2008 à Cités Unies France

---

### Participants

---

En pièces jointes.

---

### Ordre du jour

---

#### **10H-10H10 I/ Accueil et introduction générale**

*Georges MORIN, président du groupe-pays Algérie.*

#### **10H10-11H10 II/ Actualité en Algérie et coopération franco-algérienne**

- Actualité politique en Algérie - Coopération bilatérale/ DCP : *Damien CRISTOFARI, coordinateur régional, ministère français des affaires étrangères.*
- Coopération décentralisée/ Appels à projets : *Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, chargée de mission DAECL, ministère des affaires étrangères.*

#### **11H10-12h40 III/ Activités du GP Algérie en 2008**

- Compte-rendu des activités 2008 dans le cadre du programme concerté pluri-acteurs Algérie : *Linda NAILI, chargée de mission, CUF*
- Compte-rendu de la mission CUF/CNASEA auprès du ministère algérien de l'agriculture (mai 2008) ; présentation du programme de renouveau rural : *Georges MORIN*
- Présentation du Programme de renouveau rural : *Thomas RÜGER , chargé de projet coopération internationale – CNASEA.*

#### **12H40-13H00 VII/ Agenda des prochaines activités et réunions**

- Réunion d'information sur la politique de renouveau rural en Algérie : mercredi 19 novembre 2008.
- Présentation du forum de discussion.
- Agenda d'activités de la Commission Méditerranée de CGLU: *Clémentine LARATTE, chargée de mission.*



---

## Interventions/Débats

---

### ➤ **Accueil et introduction générale**

**Georges Morin, président du groupe-pays Algérie**, remercie les participants de leur présence. Parmi eux, des collectivités locales françaises en recherche de partenariat : nous allons les aider, en liaison avec les autorités algériennes, à trouver leur partenaire sur place. Après un tour de table, la parole est donnée à M. Cristofari.

### ➤ **Actualité en Algérie et coopération franco-algérienne**

**Damien Cristofari, coordinateur géographique au Ministère des affaires étrangères**, se livre à une brève analyse du contexte politique et économique algérien.

L'Algérie est un pays de paradoxes, à différents niveaux :

- économique : l'Algérie dispose d'un niveau de réserves de changes très important (près de 100 milliards de dollars), le pays a pratiquement remboursé sa dette extérieure. C'est une économie qui reste très largement dépendante du prix du pétrole. Néanmoins malgré une bonne santé économique, le développement social reste bloqué, avec un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.

- politique : une classe politique au pouvoir depuis les années 60, qui s'est construite durant la lutte de l'indépendance. La situation politique est plutôt stable. Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, devrait vraisemblablement être candidat à sa propre succession, si la Constitution est révisée (la constitution limite actuellement le nombre de mandats à 2). L'absence de véritable opposition démocratique bloque le système politique et conduit la population vers d'inévitables crispations de nature identitaire et religieuse.

Tous ces paramètres ont des répercussions sur le plan sécuritaire et nourrissent la radicalisation : 17 attentats depuis 2007 et 6 attentats sur le seul mois d'août qui ont touché principalement les forces de sécurité. La prudence reste de rigueur.

Les relations bilatérales franco-algériennes sont elles aussi ambivalentes. Les échanges se sont développés. Depuis la visite d'Etat du président français, Nicolas Sarkozy, en décembre 2007, on compte près de 18 visites de ministres français en Algérie. Le dialogue a permis d'aboutir à un projet : le document cadre de partenariat (DCP). Ce dernier fixe les grandes orientations et priorités de la coopération franco-algérienne. Le rôle de la coopération décentralisée y est d'ailleurs consacré. (liens concernant le DCP : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-au-developpement\\_1060/politique-francaise\\_3024/instruments-aide\\_2639/documents-cadres-partenariat-dcp\\_5219/document-cadre-partenariat-france-algerie-dcp-2007-2012\\_64727.html#sommaire\\_10](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/documents-cadres-partenariat-dcp_5219/document-cadre-partenariat-france-algerie-dcp-2007-2012_64727.html#sommaire_10)).

Plusieurs accords ont été signés entre les deux parties : l'un portant sur le développement de l'énergie civile et le second en matière de défense (coopération militaire). La France a par ailleurs remis à l'Algérie le plan des mines implantées sur le territoire durant la guerre d'indépendance.



L'un des chantiers à finaliser concerne la circulation des personnes. La politique d'immigration et des visas est traitée en France conjointement par le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'immigration. Il est également prévu une externalisation de certains services consulaires à une société privée qui sera chargée de récolter les pièces de dossiers de demandes de visas. Le traitement lui-même des dossiers continuera bien sûr à se faire sous la responsabilité entière des consulats.

Les questions mémorielles font partie des points traités dans le cadre de la coopération bilatérale. Le président français, lors de sa visite en Algérie en décembre dernier, a tenu des propos progressistes sur la question coloniale, qui ont été repris par la suite à Guelma par l'ancien ambassadeur de France à Alger, Bernard Bajolet « *Le système colonial est injuste par nature et a bafoué les valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité* » (N. Sarkozy, discours de Constantine). D'autres sujets sont en cours de discussion, comme par exemple les archives couvrant la période 1830-1962 ou la question des essais nucléaires effectués dans les bases militaires françaises du Sahara dans les années 60.

Les échéances : une visite d'Etat du président algérien, Abdelaziz Bouteflika, initialement prévue à la fin de l'année 2008, devrait être reportée à la fin de l'année 2009, en raison des élections présidentielles d'avril.

**Georges Morin** remercie Damien Cristofari de la clarté de son analyse des relations franco-algériennes. Mais les paradoxes marquent aussi la politique française. Par exemple, au moment même où le président Chirac soulignait le caractère exceptionnel des relations franco-algériennes, la loi de 2005 relative « *aux aspects positifs de la colonisation* » a complètement troublé les relations entre les deux pays. Quant aux difficultés liées à la circulation des personnes et à l'obtention des visas, elles contredisent fortement les discours très généreux des responsables français lors de leurs visites officielles en Algérie. Mais le paradoxe le plus réconfortant est que, malgré les contradictions algériennes et malgré les contradictions françaises, les échanges de tous ordres et de tous niveaux entre les deux pays n'ont jamais été aussi denses.

**Anne-Marie Mevel-Reingold**, chargée de mission DAECL-MAE, complète l'intervention de M. Cristofari en revenant sur la coopération décentralisée et les appels à projets du MAE. Le paradoxe touche également la coopération décentralisée puisqu'il y a une volonté des collectivités françaises et des collectivités algériennes de développer les coopérations mais ces dernières sont confrontées parfois au blocage de leur autorité de tutelle. Néanmoins, il y a une volonté des autorités algériennes de voir la coopération décentralisée se développer et de faciliter les nouveaux partenariats, à travers le DCP.

Les accords de coopération concernent en majorité le Nord de l'Algérie, autour de thématiques prioritaires : eau-assainissement, gestion des déchets et gestion urbaine.



En 2007, deux appels à projet du MAE ont été lancés, l'un est triennal et le second annuel.

Dans le cadre de l'appel à projet triennal, trois projets ont été retenus dans le cadre de la coopération décentralisée franco-algérienne (projet 1 : conseil général des Bouches-du-Rhône/wilaya d'Alger dans le domaine de la santé ; projet 2 : conseil général des Bouches-du-Rhône/ville de Paris/ wilaya d'Alger dans le domaine de la formation et de la gestion de projet ; projet 3 : ville de Marseille/wilaya d'Alger pour l'aménagement de la baie d'Alger). Quant à l'appel à projet annuel 2008, deux dossiers ont reçu un co-financement (- 1 : Bordeaux/Oran sur un projet de modernisation des services et sur le renforcement des capacités en matière d'environnement/ -2 : Arles/vallée du M'zab dans le domaine de la formation tourisme et protection du patrimoine).

Les appels à projets se font désormais en ligne sur le site du ministère des affaires étrangères. Seules les collectivités locales ayant rempli le questionnaire de la base de données de la CNCDD pourront répondre aux appels.

Le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Alger est un interlocuteur à mobiliser dans le cadre des coopérations, il convient de les tenir informés des projets et des missions menés en Algérie.

**Georges Morin** remercie Mme Mevel-Reingold. Il insiste à son tour, pour les nouveaux élus et directeurs des R.I, sur les règles de base relatives à la coopération décentralisée avec l'Algérie :

1. La France et l'Algérie sont deux pays qui se ressemblent administrativement mais ces ressemblances sont parfois trompeuses :

Le maire algérien (président de l'Assemblée populaire communale – APC-) n'a pas les mêmes pouvoirs et moyens budgétaires qu'un maire français. Les walis (préfets) détiennent la clé des budgets. Il y a en plus une grande méfiance des autorités d'Etat algériennes vis-à-vis des élus. Nous devons donc tout à la fois travailler avec les élus et rester en contact étroit avec le wali.

Au niveau des wilayas (départements), l'interlocuteur n'est pas le président de l'APW (Assemblée populaire de la wilaya, équivalent du conseil général) mais le wali, qui en est l'exécutif.

2. La 2<sup>ème</sup> règle d'or est de s'appuyer sur les services diplomatiques algériens et français, qui doivent être informés en permanence: ambassade et consulats d'Algérie en France, ambassade et consulats de France en Algérie.

3. 3<sup>ème</sup> règle en matière de visas : toujours s'y prendre à l'avance pour toute demande de visa et indiquer aux autorités consulaires que le déplacement s'effectue dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée, avec attestation à l'appui.

**Éléments de débats :**



**Philippe-Henri Ledru, chef de la mission RI, conseil général de la Gironde** souhaite réagir aux interventions. Sur la question des investissements français en Algérie d'abord, on remarque un problème de comportement des investisseurs français, qui pensent avoir un rapport privilégié compte-tenu des liens entre les deux pays ; or les Algériens considèrent les investisseurs français comme des partenaires au même titre que les investisseurs espagnols, italiens ou allemands. Il faudrait donc tout à la fois plus de modestie et moins de frilosité de la part des Français.

Pour ce qui est des autorités de tutelle à impliquer, l'Algérie est effectivement un pays fortement centralisé : il convient donc de mobiliser le wali qui reste un interlocuteur et un partenaire à privilégier. Il faut également s'appuyer sur les consuls algériens qui peuvent être d'un appui essentiel.

Enfin, la question des visas est un problème récurrent. Malgré un soutien et un discours favorable à la coopération des autorités françaises, les difficultés liées à l'obtention de visas persistent. Cette réalité grave obère la coopération et on peut même s'inquiéter de l'avenir de la coopération décentralisée franco-algérienne. Pour exemple, dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la wilaya d'Adrar, le conseil général de la Gironde doit recevoir le 06 novembre prochain des étudiants de l'université d'Adrar à l'IUFM de Bordeaux. Du côté algérien, toutes les formalités ont été effectuées pour préparer en amont et au mieux le départ des étudiants. Ces derniers se sont rendus au consulat de France à Alger, au lieu du consulat de France à Oran. Néanmoins après quelques coups de fil, on a accepté de les recevoir à Oran. Arrivés au consulat de France à Oran, on leur a demandé de « repasser » ultérieurement, alors qu'ils venaient de faire près de 2000 km, et un nouveau rendez-vous leur a été donné pour le 12 novembre. Or, leur formation débute le 6 novembre ! Ces difficultés, liées en partie à une rigidité bureaucratique, peuvent compromettre les coopérations décentralisées avec l'Algérie et froisser les relations bilatérales.

**Monique Muth, chargée de mission à la ville de Grenoble**, abonde dans ce sens puisque dans le cadre de sa coopération avec Constantine, la ville de Grenoble a rencontré ces mêmes difficultés pour faire venir ses partenaires, alors même que certains de leurs projets sont cofinancés par le MAE. Elle tient à rappeler que le coût des visas est excessif au vu du salaire moyen en Algérie ( il correspond à près de la moitié du salaire algérien).

**Amel Hammadi-Berrou, chargée de projets au conseil général de la Seine-Saint-Denis** souhaite revenir sur les spécificités de la coopération avec l'Algérie, notamment pour ce qui concerne l'organisation territoriale. Il convient, certes, du côté des collectivités territoriales françaises, de comprendre le fonctionnement administratif algérien, mais cela doit être également réciproque du côté des autorités locales algériennes. En effet, dans le cadre de son partenariat avec la wilaya de Tlemcen, le conseil général s'est heurté à des difficultés liées à la méconnaissance du wali des compétences des collectivités territoriales françaises et en particulier du statut et du rôle du président du conseil général. Dans le cadre de sa venue en Seine-Saint-Denis, le wali a refusé que les élus locaux l'accompagnent et a souhaité uniquement s'entretenir avec le préfet, qu'il considérait comme son vis-à-vis. Il est donc nécessaire d'échanger et d'expliquer au préalable le fonctionnement de part et d'autre.



**Rose-Anne Bisiaux, chef de projet à la communauté urbaine de Dunkerque** fait part également des difficultés auxquelles ils ont été confrontés avec l'ancien wali d'Annaba qui était en conflit avec l'ancien président de l'APC. La communauté urbaine de Dunkerque a bénéficié d'un cofinancement du MAE et de l'Union Européenne dans le cadre d'un programme européen MED'PACT (550 000 euros sur 3 ans) pour un projet sur les questions urbaines. Ce projet devait débiter en 2007 mais il a connu du retard compte tenu de ce contexte local difficile. Néanmoins, après les élections locales en Algérie en novembre 2007, avec l'arrivée d'un nouveau président d'APC et la nomination d'un nouveau wali en 2008, les contacts et les échanges ont repris favorablement pour relancer le projet. Une visite du président de la communauté urbaine de Dunkerque, Michel Delebarre, est prévue au mois de novembre à Alger et à Annaba.

**Philippe Arcamone, responsable de programmes au conseil régional PACA**, fait part de l'expérience de la région dans le cadre de sa coopération avec la wilaya d'Alger. Après quelques insatisfactions de part et d'autre, les deux partenaires ont souhaité développer l'axe formation professionnelle, qui fera l'objet d'un projet en 2009.

#### ➤ **Activités du GP Algérie en 2008**

*Compte-rendu des activités 2008 dans le cadre du programme concerté pluri-acteurs Algérie pour l'enfance et la jeunesse.*

**Linda Naili, chargée de mission au pôle Méditerranée.**

Une note de présentation du PCPA et des activités 2008 accompagnée d'un power point sont en pièces jointes.

*Présentation de la Politique de renouveau rural en Algérie*

**Georges Morin** rend compte de la mission conjointe CUF/CNASEA en mai 2008 auprès du ministre algérien délégué au développement rural, devenu en juillet 2008, ministre de l'agriculture et du développement rural. Ce dernier a souhaité mobiliser la coopération décentralisée dans le cadre du dispositif qu'il met en place. Nous réunirons le 19 novembre prochain les collectivités locales françaises intéressées par ce nouveau secteur de coopération.

**Thomas Rüger , chargé de projet coopération internationale au CNASEA** : le CNASEA a été sollicité d'abord en 2000 par le ministère algérien de l'agriculture dans le cadre d'un programme national purement axé sur l'agriculture. Depuis, le programme national a évolué et a été conçu pour être au plus près du local. Il concerne la gouvernance locale car, indirectement, il s'agit de préparer la décentralisation et favoriser le dialogue entre société civile et administration. D'où l'intérêt de mobiliser la coopération décentralisée. (*Présentation power point en pièces jointes*).



➤ **Agenda des prochaines activités et réunions**

*Réunion d'information sur la politique de renouveau rural en Algérie : 19 novembre 2008.*

**Une réunion spécifique sur cette politique de renouveau rural sera organisée le mercredi 19 novembre de 10h à 13h à Cités Unies France, en présence d'un représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural en Algérie.**

*Présentation du forum de discussion.*

Cités Unies France et l'ambassade de France à Alger (SCAC) réfléchissent à la mise en place d'un forum de discussion qui pourrait permettre aux collectivités locales françaises engagées ou souhaitant s'engager en coopération décentralisée avec l'Algérie de pouvoir, au delà de la réunion annuelle du groupe-pays Algérie et dans la continuité de ses activités, poursuivre les discussions et échanges autour de la coopération décentralisée avec l'Algérie. Il s'agira également d'un canal d'informations du SCAC et de CUF. Une note de présentation de ce forum a été remise aux participants.

*Agenda d'activités de la commission Méditerranée de CGLU:*

**Clémentine LARATTE, chargée de mission.**

Dans le cadre de la semaine économique de la Méditerranée, qui se tiendra à Marseille du 17 au 22 novembre 2008, la commission Méditerranée de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) organisera **le jeudi 20 novembre une rencontre-débat sur la place des collectivités dans les politiques euro-méditerranéennes, dans le contexte de la relance du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée.**

Cette rencontre a pour objectif de faire le point sur les politiques euro-méditerranéennes, d'échanger sur les perspectives offertes aux collectivités locales et régionales dans ce cadre et sur leurs attentes et leurs thématiques d'intervention prioritaires.

Elle sera également l'occasion d'évoquer l'historique et l'actualité du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée et d'échanger sur le volet territorial du projet.

Elle réunira une cinquantaine d'acteurs de collectivités des trois rives de la Méditerranée autour de représentants de la Commission européenne et de la Mission Union pour la Méditerranée en présence d'un expert qui apportera un éclairage sur la politique de voisinage de l'Union européenne et, plus particulièrement, sur la politique transfrontalière.

Informations et inscriptions sur le site de la Commission Méditerranée : [www.commed-cglu.org](http://www.commed-cglu.org)

